

AGRO RHIN S.A.S
Société par actions simplifiée
au capital de 12 700 000 euros
Siège social : 5 rue des Prés, 67520 MARLENHEIM
830 890 067 RCS SAVERNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 996 888 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 1 996 888 euros

Affectation à la réserve légale d'une somme de : 99 844 euros

Solde : 1 897 044 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : 4 524 117 euros

Pour former un bénéfice distribuable de : 6 421 161 euros

**Affecté en totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 6 421 161 euros.**

AGRO RHIN S.A.S
Vereinfachte Aktiengesellschaft
mit einem Kapital von 12 700 000 Euro
Sitz der Gesellschaft: 5 rue des Prés, 67520 MARLENHEIM.
830 890 067 RCS SAVERNE

BESCHLÜSSE DER EINZIGEN GESELLSCHAFT VOM
27. APRIL 2026

BESCHLUSS ÜBER DIE VERWENDUNG DES GEWINNS
des am 31. Dezember 2025 endenden Geschäftsjahres

DRITTER BESCHLUSS

Die Alleingesellschafterin beschließt auf Vorschlag des Gesellschaftspräsidenten, den Gewinn des am 31. Dezember 2025 endenden Geschäftsjahres in Höhe von 1.996.888 Euro wie folgt zu verwenden:

Jahresüberschuss: 1.996.888 Euro

Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage in Höhe von: 99.844 Euro

Saldo: 1.897.044 Euro

Hinzu kommt der Gewinnvortrag aus früheren Geschäftsjahren:
4.524.117 Euro

Was einen ausschüttungsfähigen Gewinn von: 6.421.161 Euro ergibt
**Der vollständig dem Posten „Gewinnvortrag“ zugeführt wird
und sich somit auf 6.421.161 Euro beläuft.**

Paraphe
JT

Paraphe
MM

DS
DB

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :


Exercice clos le 31 décembre 2022 : 155 000 euros, soit 0,25 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 155 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 1 430 266 euros, soit 2,31 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 430 266 euros

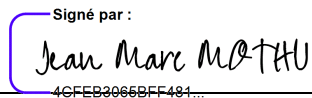
Exercice clos le 31 décembre 2024 : 900 000 euros, soit 0,71 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 900 000 euros

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Jean-Claude TOULET

Signé par :

D28E1CF35B12487...

Les directeurs généraux
Monsieur Jean-Marc MOTHU

Signé par :

4CFEB3065BFF481...

Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen nimmt die Alleingesellschafterin zur Kenntnis, dass die für die drei vorangegangenen Geschäftsjahre ausgeschütteten Dividenden wie folgt ausfielen:


Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2022: 155.000 Euro, d. h. 0,25 Euro pro Aktie
Dividenden, die nicht für den Freibetrag von 40 % in Frage kommen: 155.000 Euro

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2023: 1.430.266 Euro, d. h. 2,31 Euro pro Aktie
Dividenden, die nicht für den Freibetrag von 40 % in Frage kommen: 1.430.266 Euro

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2024: 900.000 Euro, d. h. 0,71 Euro pro Aktie
Dividenden, die nicht für den Freibetrag von 40 % in Frage kommen: 900.000 Euro

Beglaubigt

Herr Jean-Claude TOULET
Der Präsident

Signé par :

D28E1CF35B12487...

Herr Jean-Marc MOTHU
Co-Generaldirektor

Signé par :

4CFEB3065BFF481...

Monsieur Denis BAUMANN

DocuSigned by:
Denis BAUMANN
AB2619906B6D4F6...

Herr Denis BAUMANN
Co-Generaldirektor

DocuSigned by:
Denis BAUMANN
AB2619906B6D4F6...

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRO RHIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 5 B RUE DES PRES 67520 MARLENHEIM		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 3 0 8 9 0 0 6 7 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *				
Copie certifiée conforme		Exercice N clos le, 31/12/2025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	AB	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	64 163	42 733
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AJ	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	920	920
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	86 859	56 031
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AT	AW			
	Participations	CS	CT		22 279 563	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		22 843 500	
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
TOTAL (II)		BH	BI	5 943	5 943	
		BJ	BK	45 379 716	151 943	
TOTAL (II)		BK	BK	45 379 716	45 227 772	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	17 959	17 959
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	158 514	158 514
		Autres créances (3)	BZ	CA	713 821	713 821
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		CF	CG	20 056	20 056	
		CH	CI	27 626	27 626	
TOTAL (III)		CJ	CK	937 978	937 978	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écart de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	46 317 694	46 165 750
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances : Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12 700 000)	DA	12 700 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	375 788		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	4 524 117		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 996 888		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	330 562		
		TOTAL (I)	DL	19 927 356	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	43 759		
	Provisions pour charges	DQ	61 257		
		TOTAL (III)	DR	105 016	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 035 850		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 410 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	868 063		
	Dettes fiscales et sociales	DY	744 069		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Instrument financier à terme	D1			
Autres dettes	EA	75 394			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC	26 133 377	
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	46 165 750		
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 694 210			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 356 683			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRO RHIN		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	3 399 760	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 399 760	FK	FL
	Production stockée*	Copie certifiée		FM	
	Production immobilisée*	conforme		FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)			FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	Signé par : Jean-Claude TAULET		FI	
	Autres produits (1) (11)	D28E1CE35B12487...		FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	Signé par : Jean-Marc MATHU		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	4CFEB3065BFF481...		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Cotisations sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (4) - dotations aux dépréciations	DocuSigned by : Denis BILMANN		GA
			AB2619906B6D4F6...		GB
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GI	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur dépréciations			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières			G2	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD		
Charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	72 232	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(72 232)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(484 228)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 252 040	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 255 152	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 996 888	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	2 841 742
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	634 868
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	121 734
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles A8	Dont cotisations facultatives Madelin A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrc (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Amortissements dérogatoires				72 232	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe légale

Copie certifiée
conforme

Signé par :

Jean-Claude TOULET

D28E1CF35B12487...

Signé par :

Jean Marc MATHU

4CFEB3065BFF481...

DocuSigned by:

Denis BLUMANN

AB2619906B6D4F6...

 **Notes complémentaires****Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC N°2022-06 modifiant le PCG, applicable aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 46 165 751 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 996 888 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC N°2022-06 modifiant le PCG, applicable aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont

Règles et méthodes comptables

désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Changements comptables

Les impacts significatifs relatifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 sont présentés ci-dessous.

Les impacts significatifs concernent uniquement les changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.

En 2024, le total des transferts de charges (comptes 791) représentaient 759 320€.

Impact sur le poste	Exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1
64910000 - AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	49 591	43 115	
64911000 - REMBOURSEMENT DE CH. DE PERSONNEL	31 258	19 954	
70836135 - LOCATIONS DIVERSES - MOBILIERES	35 854	40 595	
70836136 - LOCATIONS DIVERSES - PARC AUTO	77 891	57 440	
70846217 - MISE A DISP. DE PERS. - MARKETING	477	148	
70846219 - MISE A DISP. DE PERS. - RH	22 466		
70886063 - ACT.ANNEXES - PETIT EQUIPEMENT	623	5 048	
70886111 - PROD. ACT. ANNEXES - SOUS-TRAITANCE	1 600		
70886155 - ACT.ANNEXES - MAINT. PARC ROULANT	98	547	
70886161 - ACT. ANNEXES - ASSURANCES	581 024	486 636	
70886185 - ACT. ANNEXES - FORMATION	1 725	915	
70886226 - ACT. ANNEXES - HONORAIRES	59 507	29 250	
70886231 - ACT. ANNEXES - ANNONCES ET INSERT.	447	836	
70886233 - ACT. ANNEXES - FOIRES, EXPO, DEMOS	43 078	59 386	
70886251 - ACT. ANNEXES - VOYAGES ET DEPLACTS	161	515	
70886261 - ACT. ANNEXES - TELEPHONE	84		
70886511 - ACT.ANNEXES - REDEVANCE LOGICIEL	5 627	5 623	
75870000 - INDEMNITES D'ASSURANCE	5 582	9 313	

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,9 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Règles et méthodes comptables

- Taux de rotation du personnel : Faible pour la catégorie
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG05)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 347	16 247	53 697	106 897
Immobilisations incorporelles	144 347	16 247	53 697	106 897
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920			920
- Installations générales, agencements aménagements divers	37 754			37 754
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 138	15 516	13 516	105 138
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	141 812	15 516	13 516	143 812
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	40 598 064	4 606 000	81 000	45 123 064
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 944			5 944
Immobilisations financières	40 604 007	4 606 000	81 000	45 129 007
ACTIF IMMOBILISE	40 890 166	4 637 763	148 212	45 379 716

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	16 247	15 516	4 606 000	4 637 763
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	16 247	15 516	4 606 000	4 637 763
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	8 979			8 979
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		900	81 000	81 900
Scissions				
Mises hors service	44 718	12 616		57 334
Diminutions de l'exercice	53 697	13 516	81 000	148 212

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

En 2023 un reclassement des avances accordées aux filiales a été effectué du poste de prêts au poste participations et comptes rattachés.

Cette méthode est également applicable en 2025.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS MANAGER 82200 MOISSAC	3 375 000	563 527	100,00	-796 029
SAS SERMA 67670 MOMMENHEIM	10 000	2 803 015	100,00	1 229 226
SASU BASSET 10110 POLISOT	1 100 000	2 189 218	100,00	604 191
SASU AGRO RHIN IMMOBILIER 67520 MARLENHEIM	300 000	244 832	100,00	128 765
SASU EURO BAEHREL 67520 MARLENHEIM	3 250 000	-1 431 892	100,00	-1 086 670
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 198	21 835	41 869	64 163
Immobilisations incorporelles	84 198	21 835	41 869	64 163
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920			920
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 628	4 301		20 929
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 870	16 236	12 175	65 931
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	79 418	20 537	12 175	87 780
ACTIF IMMOBILISE	163 616	42 372	54 044	151 943

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 749 406 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	22 843 500		22 843 500
Prêts			
Autres	5 944		5 944
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	158 514	158 514	
Autres	713 821	713 821	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 627	27 627	
Total	23 749 406	899 962	22 849 444
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 700 000,00 euros décomposé en 1 270 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	3 689 144
Résultat de l'exercice précédent	1 826 288
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	5 515 432
Affectations aux réserves	91 314
Distributions	900 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	4 524 118
Total des affectations	5 515 432

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	12 700 000				12 700 000
Réserve légale	284 474	91 314	91 314		375 788
Report à Nouveau	3 689 144	4 524 118	4 524 118	3 689 144	4 524 118
Résultat de l'exercice	1 826 288	-1 826 288	1 996 888	1 826 288	1 996 888
Dividendes		900 000			
Provisions réglementées	258 330		72 233		330 563
Total Capitaux Propres	18 758 236	3 689 144	6 684 552	5 515 432	19 927 357

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	258 330	72 233		330 563
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	258 330	72 233		330 563
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		72 233		

Provisions

 Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	54 507	6 750			61 257
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	43 760				43 760
Total	98 267	6 750			105 017
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 750			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 133 377 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 356 684	8 356 684		
- à plus de 1 an à l'origine	1 679 167	650 000	1 029 167	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	14 410 000		14 410 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 064	868 064		
Dettes fiscales et sociales	744 069	744 069		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	75 394	75 394		
Produits constatés d'avance				
Total	26 133 377	10 694 211	15 439 167	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 960 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	650 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - TRAVAUX D INVENTAIRE	95 290
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	167 684
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	130 648
ORG. SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/C	75 835
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	56 179
ETAT CHARGES A PAYER	21 003
Total	546 639

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	27 627		
Total	27 627		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	3 399 760		3 399 760
TOTAL	3 399 760		3 399 760

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	15 896	12 100
TOTAL	15 896	12 100

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	72 233	
TOTAL	72 233	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2021, la société SAS AGRO RHIN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS AGRO RHIN. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Notes sur le compte de résultat

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été renouvelée le 22 décembre 2025 avec effet au 1er janvier 2026 pour la société mère et l'ensemble des filiales.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Règle de répartition de l'impôt sur les sociétés - groupe -

Chaque FILIALE versera à la SOCIETE MERE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la FILIALE aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la FILIALE ne sera titulaire, à raison de cette situation, d'aucune créance sur la SOCIETE MERE, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, la FILIALE versera à la SOCIETE MERE sa contribution définie à l'article 1 selon l'échéancier auquel est soumise la SOCIETE MERE pour le paiement au Trésor de l'impôt sur les sociétés du Groupe et de ses acomptes.

Ces versements seront calculés selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe :

En cas de sortie de la Filiale du groupe d'intégration, les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société Mère devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale (sous déduction de ceux déjà versés par la Filiale à la Mère) au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres 15 jours avant leur échéance légale.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la Filiale sera tenue de verser à la société Mère la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.


Autres informations
Engagements financiers
Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SOLIDAIRE AVEC LA SOCIETE AGRO RHIN IMMOBILIER (proj SILLERY)	600 000
CAUTION SOLIDAIRE AVEC LA SOCIETE AGRO RHIN IMMOBILIER (proj. CARCASSONNE)	2 100 000
Avals et cautions	2 700 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
DECOUVERT FTC (FACILITE DE TRESO COM) auprès du CREDIT AGRICOLE (BASSET)	500 000
DECOUVERT FTC (FACILITE DE TRESO COM) auprès de BANQUE POPULAIRE (BASSET)	750 000
Autres engagements donnés	1 250 000
Total	3 950 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
RWZ - CAUTION SOLIDAIRE - BANQUE LBBW	13 650 000
RWZ - CAUTION AUPRES AGCO FINANCE	25 000 000
RWZ - CAUTION SOLIDAIRE - LBBW - ACQU TITRE BASSET	3 250 000
Avals et cautions	41 900 000
Autres engagements reçus	
Total	41 900 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 61 257 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 61 257 euros

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Indemnités de fin de carrière à verser : 341 309€

Valeur probable des indemnités à verser : 296 593€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 170 765€

Dettes actuarielles : 61 257€

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.



AGRO RHIN
Société par Actions Simplifiée
5, rue des Prés
67520 MARLENHEIM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



AGRO RHIN

Société par Actions Simplifiée

5, rue des Prés

67520 MARLENHEIM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGRO RHIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation**

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues, mis en œuvre des tests pour valider leur correcte application et contrôler la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

In Extenso



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim et Strasbourg, le 24 avril 2026.

Les commissaires aux comptes

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD

DocuSigned by:
Gérard STRASSER In extenso
69224DF6F0AB48D...

Gérard STRASSER

DMS AUDIT

DocuSigned by:
Merlet Sophie
5BA6041995244B5...

Sophie MERLET

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

 Bilan Actif - transition

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	106 897,00	64 163,40	42 733,60	51 169,54
Autres immobilisations incorporelles				8 979,00
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	920,00	920,00		
Autres immobilisations corporelles	142 891,75	86 859,92	56 031,83	62 393,91
Immobilisations financières (1)				
Participations	22 279 563,59		22 279 563,59	22 279 563,59
Créances rattachées aux participations	22 843 500,00		22 843 500,00	18 318 500,00
Autres immobilisations financières	5 943,75		5 943,75	5 943,75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	45 379 716,09	151 943,32	45 227 772,77	40 726 549,79
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	17 959,54		17 959,54	4 842,20
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	158 514,38		158 514,38	459 970,52
Autres créances	713 821,03		713 821,03	656 614,21
Charges constatées d'avance	27 626,76		27 626,76	31 072,02
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 056,32		20 056,32	50 195,46
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	937 978,03		937 978,03	1 202 694,41
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	46 317 694,12	151 943,32	46 165 750,80	41 929 244,20
(2) Dont à moins d'un an			899 962,17	

 Bilan Passif - transition

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	12 700 000,00	12 700 000,00
Réserve légale	375 788,00	284 474,00
Report à nouveau	4 524 117,70	3 689 143,70
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 996 888,13	1 826 288,43
Provisions réglementées	330 562,75	258 330,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	19 927 356,58	18 758 236,34
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	43 759,76	43 759,76
Provisions pour charges	61 257,00	54 507,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	105 016,76	98 266,76
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 035 850,32	10 222 683,38
Emprunts et dettes financières diverses	14 410 000,00	10 668 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 063,83	1 571 809,35
Dettes fiscales et sociales	744 069,18	610 248,37
Autres dettes	75 394,13	
TOTAL DETTES (III)	26 133 377,46	23 072 741,10
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	46 165 750,80	41 929 244,20
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 694 210,93	11 943 574,49
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		


Compte de résultat - transition

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 399 760		3 399 760	2 710 000
Chiffre d'affaires net	3 399 760		3 399 760	2 710 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			4 675	
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				759 321
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			267	
Autres produits			5 596	6
Total produits d'exploitation (I)			3 410 298	3 469 327
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			1 727 606	1 529 372
Impôts, taxes et versements assimilés			55 474	37 088
Salaires			1 118 987	1 207 287
Cotisations sociales			393 264	508 990
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			42 372	33 384
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			6 750	13 804
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cé			4 189	
Autres charges			121 890	61 619
Total charges d'exploitation (II)			3 470 532	3 391 545
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-60 234	77 782
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)			1 784 432	1 605 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			1 057 311	1 344 080
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			2 841 743	2 949 080
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			1 196 616	1 542 727
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				

 **Compte de résultat - transition**

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	1 196 616	1 542 727
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 645 127	1 406 353
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 584 893	1 484 135


Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		4 510,16
Charges exceptionnelles (VIII)	72 232,54	76 933,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-72 232,54	-72 423,11
Impôts sur les bénéfices (X)	-484 228,00	-414 577,00
Total des produits (I+III+V+VII)	6 252 040,59	6 422 916,60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 255 152,46	4 596 628,17
BENEFICE OU PERTE	1 996 888,13	1 826 288,43
(2) Dont produits concernant les entités liées	2 841 742,58	
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	634 868,18	



Annexe légale

 **Notes complémentaires****Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC N°2022-06 modifiant le PCG, applicable aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 46 165 751 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 996 888 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC N°2022-06 modifiant le PCG, applicable aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont

Règles et méthodes comptables

désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Changements comptables

Les impacts significatifs relatifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 sont présentés ci-dessous.

Les impacts significatifs concernent uniquement les changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.

En 2024, le total des transferts de charges (comptes 791) représentaient 759 320€.

Impact sur le poste	Exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1
64910000 - AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	49 591	43 115	
64911000 - REMBOURSEMENT DE CH. DE PERSONNEL	31 258	19 954	
70836135 - LOCATIONS DIVERSES - MOBILIERES	35 854	40 595	
70836136 - LOCATIONS DIVERSES - PARC AUTO	77 891	57 440	
70846217 - MISE A DISP. DE PERS. - MARKETING	477	148	
70846219 - MISE A DISP. DE PERS. - RH	22 466		
70886063 - ACT.ANNEXES - PETIT EQUIPEMENT	623	5 048	
70886111 - PROD. ACT. ANNEXES - SOUS-TRAITANCE	1 600		
70886155 - ACT.ANNEXES - MAINT. PARC ROULANT	98	547	
70886161 - ACT. ANNEXES - ASSURANCES	581 024	486 636	
70886185 - ACT. ANNEXES - FORMATION	1 725	915	
70886226 - ACT. ANNEXES - HONORAIRES	59 507	29 250	
70886231 - ACT. ANNEXES - ANNONCES ET INSERT.	447	836	
70886233 - ACT. ANNEXES - FOIRES, EXPO, DEMOS	43 078	59 386	
70886251 - ACT. ANNEXES - VOYAGES ET DEPLACTS	161	515	
70886261 - ACT. ANNEXES - TELEPHONE	84		
70886511 - ACT.ANNEXES - REDEVANCE LOGICIEL	5 627	5 623	
75870000 - INDEMNITES D'ASSURANCE	5 582	9 313	

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,9 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Règles et méthodes comptables

- Taux de rotation du personnel : Faible pour la catégorie
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG05)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 347	16 247	53 697	106 897
Immobilisations incorporelles	144 347	16 247	53 697	106 897
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920			920
- Installations générales, agencements aménagements divers	37 754			37 754
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 138	15 516	13 516	105 138
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	141 812	15 516	13 516	143 812
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	40 598 064	4 606 000	81 000	45 123 064
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 944			5 944
Immobilisations financières	40 604 007	4 606 000	81 000	45 129 007
ACTIF IMMOBILISE	40 890 166	4 637 763	148 212	45 379 716

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			16 247		
Immobilisations corporelles			15 516		
Immobilisations financières			4 606 000		
Augmentations de l'exercice			4 637 763		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles	8 979				44 718
Immobilisations corporelles			900		12 616
Immobilisations financières			81 000		
Diminutions de l'exercice	8 979		81 900		57 334

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

En 2023 un reclassement des avances accordées aux filiales a été effectué du poste de prêts au poste participations et comptes rattachés.

Cette méthode est également applicable en 2025.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS MANAGER 82200 MOISSAC	3 375 000	563 727	100,00	-796 029
SAS SERMA 67670 MOMMENHEIM	10 000	2 803 015	100,00	1 229 226
SASU BASSET 10110 POLISOT	1 100 000	2 189 218	100,00	604 191
SASU AGRO RHIN IMMOBILIER 67520 MARLENHEIM			100,00	
SASU EURO BAEHREL 67520 MARLENHEIM	3 250 000	-1 431 892	100,00	-1 086 670
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporell			84 198	21 835	41 869	64 163
Immobilisations incorporell			84 198	21 835	41 869	64 163
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agenc et aménagements des constru						
- Installations techniques, maté et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	920			920
- Installations générales, agenc et aménagements divers	10 ans	linéaire	16 628	4 301		20 929
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informat mobilier	5 à 10 ans	linéaire	61 870	16 236	12 175	65 931
- Emballages récupérables et d						
Immobilisations corporell			79 418	20 537	12 175	87 780
TOTAL			163 616	42 372	54 044	151 943

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 749 406 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	22 843 500		22 843 500
Prêts			
Autres	5 944		5 944
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	158 514	158 514	
Autres	713 821	713 821	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	27 627	27 627	
Total	23 749 406	899 962	22 849 444

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 700 000,00 euros décomposé en 1 270 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	3 689 144
Résultat de l'exercice précédent	1 826 288
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	5 515 432
Affectations aux réserves	91 314
Distributions	900 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	4 524 118
Total des affectations	5 515 432

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	12 700 000				12 700 000
Réserve légale	284 474	91 314	91 314		375 788
Report à Nouveau	3 689 144	4 524 118	4 524 118	3 689 144	4 524 118
Résultat de l'exercice	1 826 288	-1 826 288	1 996 888	1 826 288	1 996 888
Dividendes		900 000			
Provisions réglementées	258 330		72 233		330 563
Total Capitaux Propres	18 758 236	3 689 144	6 684 552	5 515 432	19 927 357

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	258 330	72 233		330 563
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	258 330	72 233		330 563
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		72 233		

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	54 507	6 750			61 257
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	43 760				43 760
Total	98 267	6 750			105 017
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 750			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 133 377 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 356 684	8 356 684		
- à plus de 1 an à l'origine	1 679 167	650 000	1 029 167	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	14 410 000		14 410 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 064	868 064		
Dettes fiscales et sociales	744 069	744 069		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	75 394	75 394		
Produits constatés d'avance				
Total	26 133 377	10 694 211	15 439 167	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 960 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	650 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - TRAVAUX D INVENTAIRE	95 290
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	167 684
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	130 648
ORG. SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/C	75 835
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	56 179
ETAT CHARGES A PAYER	21 003
Total	546 639

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	27 627		
Total	27 627		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	3 399 760		3 399 760
TOTAL	3 399 760		3 399 760

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	15 896	12 100
TOTAL	15 896	12 100

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	72 233	
TOTAL	72 233	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2021, la société SAS AGRO RHIN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS AGRO RHIN. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Notes sur le compte de résultat

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été renouvelée le 22 décembre 2025 avec effet au 1er janvier 2026 pour la société mère et l'ensemble des filiales.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Règle de répartition de l'impôt sur les sociétés - groupe -

Chaque FILIALE versera à la SOCIETE MERE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la FILIALE aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la FILIALE ne sera titulaire, à raison de cette situation, d'aucune créance sur la SOCIETE MERE, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, la FILIALE versera à la SOCIETE MERE sa contribution définie à l'article 1 selon l'échéancier auquel est soumise la SOCIETE MERE pour le paiement au Trésor de l'impôt sur les sociétés du Groupe et de ses acomptes.

Ces versements seront calculés selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe :

En cas de sortie de la Filiale du groupe d'intégration, les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société Mère devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale (sous déduction de ceux déjà versés par la Filiale à la Mère) au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres 15 jours avant leur échéance légale.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la Filiale sera tenue de verser à la société Mère la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.


Autres informations
Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
<p>Entité établissant les états financiers con l'ensemble le plus grand d'entités dont partie en tant qu'entité filiale.</p> <p>Nom Siège</p> <p>N° d'identification si entité française Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues</p>	<p>Raiffeisen Waren-Zentrale Rhein-Main Gaedestraße 9 D-50968 Köln</p> <p>Köln</p>
<p>Entité établissant les états financiers c de l'ensemble le plus petit d'entité com l'ensemble d'entité visé ci-dessus dont l' partie en tant qu'entité filiale.</p> <p>Nom Siège</p> <p>N° d'identification si entité française Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues</p>	<p>AGRO RHIN 5 BIS RUE DES PRES 67520 MARLENHEIM 830890067</p> <p>MARLENHEIM</p>


Autres informations
Engagements financiers
Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SOLIDAIRE AVEC LA SOCIETE AGRO RHIN IMMOBILIER (proj SILLERY)	600 000
CAUTION SOLIDAIRE AVEC LA SOCIETE AGRO RHIN IMMOBILIER (proj. CARCASSONNE)	2 100 000
Avals et cautions	2 700 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
DECOUVERT FTC (FACILITE DE TRESO COM) auprès du CREDIT AGRICOLE (BASSET)	500 000
DECOUVERT FTC (FACILITE DE TRESO COM) auprès de BANQUE POPULAIRE (BASSET)	750 000
Autres engagements donnés	1 250 000
Total	3 950 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
RWZ - CAUTION SOLIDAIRE - BANQUE LBBW	13 650 000
RWZ - CAUTION AUPRES AGCO FINANCE	25 000 000
RWZ - CAUTION SOLIDAIRE - LBBW - ACQU TITRE BASSET	3 250 000
Avals et cautions	41 900 000
Autres engagements reçus	
Total	41 900 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 61 257 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 61 257 euros

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Indemnités de fin de carrière à verser : 341 309€

Valeur probable des indemnités à verser : 296 593€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 170 765€

Dette actuarielle : 61 257€

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: F29A987B-F4A7-8664-8107-43E2A00632CD

État: Complétée

Objet: Complétez avec Docusign : AGRO RHIN - RCA 2025.docx, Agro Rhin comptes annuels 2025.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 31

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

Merlet Sophie

Signature dirigée: Activé

81 rue Saint Fiacre

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Strasbourg, 67 67000

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

s.merlet@dms-audit.com

Adresse IP: 80.14.68.98

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Merlet Sophie

Emplacement: DocuSign

24/04/2026 17:09:42

s.merlet@dms-audit.com

Événements de signataire

Gérard STRASSER In extenso

gerard.strasser@inextenso.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:
Gérard STRASSER In extenso
69224DF6F0AB48D...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 185.179.115.212

Horodatage

Envoyée: 24/04/2026 17:14:56

Consultée: 24/04/2026 17:34:22

Signée: 24/04/2026 17:34:44

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 24/04/2026 17:34:22

ID: 3e8df0d6-507b-4d16-9521-61074ddd6260

Merlet Sophie

s.merlet@dms-audit.com

DMS AUDIT

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
Merlet Sophie
5BA6041995244B5...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 80.14.68.98

Envoyée: 24/04/2026 17:14:55

Consultée: 24/04/2026 17:15:20

Signée: 24/04/2026 17:15:25

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	24/04/2026 17:14:56
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	24/04/2026 17:15:20
Signature complétée	Sécurité vérifiée	24/04/2026 17:15:25
Complétée	Sécurité vérifiée	24/04/2026 17:34:44

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, DMS AUDIT (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact DMS AUDIT:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: s.merlet@dms-audit.com

To advise DMS AUDIT of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at s.merlet@dms-audit.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from DMS AUDIT

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to s.merlet@dms-audit.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with DMS AUDIT

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to s.merlet@dms-audit.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify DMS AUDIT as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by DMS AUDIT during the course of your relationship with DMS AUDIT.